



Palaiseau, le 23 mars 2018

Monsieur Bruno Sainjon,
Président de l'ONERA

Objet : Négociations salariales

Monsieur le Président,

Lors de la dernière réunion de négociation salariale du 6 mars 2018, vous avez maintenu votre proposition initiale de 2% d'augmentation des rémunérations, en vous référant au COP. Les organisations syndicales signataires estiment que cette proposition ne convient pas à la situation actuelle.

En effet, au moment où le COP a été signé (2016) l'inflation était de 0,6%. Or celle-ci a doublé en 2017, pour atteindre 1,2%.

De plus, le secteur concurrentiel affiche cette année des augmentations de rémunérations proposées et/ou discutées toujours supérieures à celles de l'ONERA : par exemple, 2,4% dans le groupe SAFRAN, hors intéressement et participation. Déjà en 2017, les salariés de SAFRAN bénéficiaient de 2,8% d'augmentations - toujours hors intéressement/participation -. Nous nous permettons de vous rappeler que ce groupe fait directement concurrence à l'ONERA, et que plusieurs salariés de l'Office l'ont déjà quitté pour rejoindre SAFRAN-Tech.

Enfin, les efforts du personnel pour faire face aux exigences du COP (réduction des effectifs, augmentations du volume de contrats,...) méritent mieux que le montant de la provision pour progression annuelle de la RMPP prévu par ce même COP.

Dans ces conditions, les organisations syndicales signataires vous demandent de reconsidérer le niveau d'augmentation de la RMPP 2018, à 2,6%.

En vous remerciant par avance pour votre diligence à bien vouloir considérer notre demande, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.

Pour la CFDT
Gilles Marcon

Pour la CFE-CGC
Béatrice Sorrente

Pour la CFTC
Claire Sanchez

Pour la CGT
Arnaud Ristori

Copies par courriel :

- M. J. Léger, Secrétaire Général.
- Mme C. Haurie, DRH.